

mondialisation - racisme - exploitation
xénophobie - chômage - exclusion

racisme - misère - totalitarisme
régression - pauvreté - chômage

exploitation - mondialisation
exclusion - racisme

totalitarisme - régression - pauvreté
fatalisme - mondialisation

exploitation - xénophobie - chômage
exclusion - racisme - misère

totalitarisme - régression - pauvreté

Devant la crise

**S'unir
pour agir**

Après la vache folle, le veau d'or ?

Après le charbon et l'acier, les droits de douane, l'agriculture - et l'élevage ! -, toutes choses qui s'évanouissent à mesure qu'on se rapproche, voilà maintenant que l'on compte sur la monnaie pour être le moteur de la construction européenne.

Si cette construction monétaire se fait dans le même esprit que celui du traité de Rome, répétant la même erreur capitale de partir de l'économie pour arriver à une union politique, les résultats seront bien pires que tout ce qui a précédé. Ce serait le summum de la construction techno-bureaucratique avec, aux côtés, voire au-dessus, de la Commission et du Parlement - instances déjà les plus irresponsables du monde - un conseil d'administration, un consortium de banques, grands prêteurs de ce nouveau culte du veau d'or, gardiens inexpugnables d'un étalon fixe et immuable.

La monnaie peut être la pire ou la meilleure des choses. La monnaie n'est pas un dieu mais un instrument. Elle ne doit pas inspirer la foi mais la confiance (*fiducia* et non *fides*). Elle n'est qu'un signe et les grands chefs d'État ont toujours su trouver des banquiers au service de leur politique.

L'Europe souffre à la fois d'un déficit politique et d'un manque de capitaux. Les entreprises américaines disposent de trois avantages sur les européennes : une capacité d'autofinancement grâce à la fameuse flexibilité du travail, l'épargne des fonds de pension constitués en l'absence de système de prévoyance sociale, enfin un recours quasi illimité à l'endettement en raison du statut international du dollar. Il n'est pas déraisonnable de penser que, sans remettre en cause le modèle social européen, une marge de manoeuvre puisse être retrouvée par la monnaie. Ce serait là la véritable « troisième voie » entre le conservatisme des thésauriseurs et l'ultralibéralisme des spéculateurs.

Si l'on suit cette voie, il faudra gagner sur un terrain qui nous est moins familier et qui nous a été rarement favorable, celui des marchés financiers. L'Euro devra s'imposer comme monnaie d'émission, ce qui ne pourra se faire qu'au détriment du dollar. Le jeu en

vaudrait la chandelle et déjà Wall Street et la City commencent à revenir de leur mépris initial et à se demander comment ils vont réagir au cas, jusqu'alors jugé impossible, où l'Euro serait quand même lancé.

Ça devrait donc tanguer sur les marchés. Mais l'enjeu, nul ne s'y trompe, est politique. Non qu'une unification monétaire doive s'accompagner d'une unification politique, mais parce que l'Europe devra manifester une réelle volonté collective de soutenir son projet ainsi attaqué. Il faudra ainsi gagner une volonté politique qui ne peut être fondée que sur les États-nation.

C'est là l'ambiguïté de l'attitude de l'Allemagne. De par sa constitution fédérale, elle est acquise par principe à un modèle fédéral pour l'Europe qui se réaliserait, dans la pratique, au profit d'une administration des choses parfaitement irresponsable. De par son régime, dit d'économie sociale de marché, elle ne conçoit par principe aucune régulation

politique de l'économie, quitte à l'accompagner d'une charte sociale qui, aujourd'hui, commence outre-Rhin à se lézarder. Or, quand il s'est agi de réaliser l'unité allemande en 1990, le chancelier Kohl, comme Adenauer en 1948, a choisi contre l'avis des « experts » d'imposer d'emblée une réforme monétaire. Acte éminemment politique aux conséquences économiques et sociales hasardeuses, mais qui a réussi parce qu'il existait une volonté nationale.

Bon nombre d'Allemands ne souhaiteraient pas transposer à toute l'Europe ce qu'ils sont contraints de faire pour l'ERDA. L'UEM a été conquise de haute lutte à Maastricht sur les réserves allemandes et sans l'appareil fédéral souhaité par Bonn. Maastricht prenait dès lors pour eux l'allure d'un « Versailles monétaire », rappel du « diktat » de 1919 et de « l'Allemagne paiera ». Le moyen de dépasser la « diplomatie du carnet de chèques » pratiquée par Bonn - « nain politique » tout au long de la guerre froide - n'est pas de l'europaniser, mais de la remettre sur ses pieds. Il s'agit non pas de confier la politique aux banquiers mais de se donner les banquiers de sa politique et les instruments monétaires de la politique étrangère et de sécurité commune. Il s'agit aussi de l'élargissement de l'Union européenne à l'est, de sa politique méditerranéenne et de son aide aux pays en développement, trois axes majeurs de sa présence au monde où diplomatie et finances doivent aller de pair.

Yves LA MARCK

Bulletin d'abonnement

Nom/Prénom :

Adresse :

Profession :

souscrit un abonnement de :

☐ trois mois (100 F)

☐ six mois (185 F)

Date de naissance :

☐ un an (270 F)

☐ soutien (500 F)

ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs, 75001 PARIS - CCP 18 104 06 N Paris

royaliste
SOMMAIRE : p.2 : Après la vache folle, le veau d'or. p.3 : Ravages du libéralisme. p.4 : Derniers jours avant la révolution. p.5 : Réformer le parier-Service minimum. p.6 : Faux problèmes et vrais dégâts - Absurdités xénophobes. p.7 : La violence des libéraux. p.8/9 : Saint Louis a-t-il existé? p.10 : Il faut un roi à la République. p.11 : Le médiateur nécessaire. p.12 : Monarchie et laïcité. p.13 : Une famille de serviteurs. p.14/15 : Action royaliste. p.16 : Editorial : Serassembler.
RÉDACTION-ADMINISTRATION
17, rue des Petits-Champs,
75001 Paris
Téléphone : (1) 42 97 42 57
Télécopie : (1) 42 98 05 53
Dir. publication : Yvan AUMONT
Com. parit. 51700 - ISSN 0151-5772

Ravages du libéralisme

En dépit des ravages du libéralisme économique, ses thuriféraires persistent à le présenter comme la panacée. L'étude de l'histoire et la simple observation de notre société nous permettent de nous inscrire en faux.

Si on analyse rapidement l'histoire économique des cent dernières années, plusieurs constatations s'imposent. D'abord, on s'aperçoit que les principes qui guident les pays capitalistes sont tour à tour libéraux et d'inspiration keynésienne. Ainsi, aujourd'hui, traversons-nous une ère de libéralisme, après avoir vécu une période plutôt dirigiste qui elle-même succédait à un cycle de laisser faire. Deuxième remarque : chacune de ces périodes s'est terminée par une crise (1929 et 1973). Comme si les détenteurs du pouvoir politique, ne sachant plus quoi faire, se laissent influencer par l'une des théories quand l'autre se révèle incapable de résoudre les problèmes du moment. Troisième et dernière caractéristique : l'expansion et les conquêtes sociales sont à verser au crédit du keynésisme, le développement de la misère et la régression sociale sont à mettre au compte du libéralisme... La situation que nous vivons, aujourd'hui, en est l'illustration.

Certes le volontarisme keynésien n'est pas exempt de reproches et dans les années 70, son adaptation à des données nouvelles devenait nécessaire. Était-ce une raison pour jeter le bébé avec l'eau du bain ? D'autant que, vingt ans après, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée : si l'inflation, mal qui rongait les économies, a été vaincue, c'est au détriment de l'emploi et du social. Pourquoi ? Parce que le social est le cadet des soucis des libéraux. Il suffit

pour s'en convaincre de relire Adam Smith, le père du libéralisme économique : « *Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais de la considération de leur propre intérêt. Nous ne nous adressons pas à leur humanité, mais à leur égoïsme et ce n'est jamais de leurs besoins que nous parlons, c'est toujours de leur avantage. Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui. L'effort naturel de chaque individu pour améliorer sa condition, quand on laisse cet effort se développer avec liberté et confiance, est un principe si puissant que seul et sans assistance, il est non seulement capable de conduire la société à la prospérité et l'opulence, mais il peut supporter mille obstacles absurdes dont la sottise des lois humaines vient souvent entraver la machine* » (1). En quelques phrases, tout est dit sur la véritable nature du libéralisme et sur la haine que ses partisans éprouvent à l'égard de l'État considéré comme empêcheur de tourner en rond. A quoi peut-il bien servir puisque les tâches qui lui sont traditionnellement dévolues sont désormais du ressort du marché ?

Le libéralisme est donc une théorie économique pour justifier les pratiques des entrepreneurs capitalistes (minimisation des coûts de production et maximisation du profit). Étendue à l'ensemble de la société, c'est l'intérêt matériel qui guide l'action de chaque agent économique (personne,

ménage ou entreprise) et leurs relations. Or chaque fois que ses principes ont été appliqués, ce n'est pas la société dans son ensemble qu'ils ont conduit « à la prospérité et l'opulence », comme le déclare Smith, mais une minorité. Dans le même temps, les mendiants dont le texte dénonce l'attitude se sont multipliés.

Et puis si la théorie ne suffit pas à convaincre du caractère intrinsèquement injuste du libéralisme, il suffit de regarder autour de nous. Chaque jour apporte son lot de déreglementation, de plan de licenciements, de baisse de salaires, de précarité, de délocalisation, de non respect des droits fondamentaux de la personne... Un nombre croissant de citoyens se voient ainsi exclus. Deux exemples concrets permettent d'illustrer ces propos : les entreprises, toujours soucieuses de diminuer leur prix de revient, délocalisent leurs structures de production et les installent dans des pays où la main d'œuvre est bon marché, les salariés inorganisés, les syndicalistes, dans le meilleur des cas, pourchassés, dans le pire torturés, voire assassinés, les enfants exploités, les droits de l'homme bafoués. Peu importe ces faux-pas, le libéral ne voit qu'une chose, la minimisation de ses coûts et des perspectives de profits alléchants. De toute façon, il a bonne conscience et il garantit que son entreprise ne se livre pas à l'exploitation des enfants. Lui, non, peut-être, mais les sous-traitants qui travaillent pour lui ? (2).

Autre exemple. Un salarié de

Renault rapportait récemment que le prix de revient d'une Clio est de 32 500 F et que la part de la main d'œuvre représente 17,5 % de cette somme. Or, équipée convenablement, une Clio est vendue 80 000 F. Malgré tout, lorsqu'il s'agit de faire des économies, c'est sur le coût de la main d'œuvre que porteront les efforts et non sur la marge bénéficiaire.

Ces exemples révèlent que par le libéralisme, nous sommes bel et bien entrés dans l'ère du salarié jetable, que la seule variable d'ajustement est l'homme. Ils montrent, également, que le libéralisme, loin de rassembler les personnes, les pousse vers une guerre larvée dans la mesure où l'intérêt des uns ne peut aller qu'à l'encontre de l'intérêt des autres. Ceci est vrai à l'échelon national comme international. On pourrait encore citer l'affaire de la vache folle : les Britanniques interdisaient la consommation de viandes contaminées sur leur territoire mais l'exportaient allégrement : quel mal y a-t-il puisqu'on rentabilise l'investissement ? Quitte, pour ce faire, à bloquer le fonctionnement de l'Union européenne.

Alors que faire ? On pourrait être tenté de baisser les bras, de participer soi-même à cette guerre économique en espérant être épargné. On peut également se soumettre et accepter que nos économies (salaires, notamment) s'alignent sur celles des pays en voie de développement. On peut aussi attendre l'échec du libéralisme et son remplacement par une économie d'inspiration keynésienne. Il serait préférable d'exiger que les politiques retrouvent le sens de leur mission. Il conviendrait, également, de ne pas cautionner les pratiques libérales. Par exemple on pourrait ne pas acheter des produits fabriqués dans les pays qui bafouent les Droits de l'homme, ou en France dans des ateliers clandestins même si leur prix d'achat est faible.

Patrice LE ROUÉ

(1) In « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations », coll. Garnier-Flammarion, 2 volumes, prix franco : 130 F.

(2) Témoignage recueilli auprès d'un cadre d'une firme française implantée en Asie du Sud-Est.

Derniers jours avant la révolution

Depuis longtemps déjà, la France vit une crise économique qui s'aggrave de jour en jour. Pas plus que les gouvernements socialistes, celui d'Alain Juppé n'est en mesure d'y répondre. Car le mal n'est pas seulement économique. Il est aussi social et atteint notre société en profondeur. Ferons-nous l'économie d'une révolution ?

Dans une des motions du 15^e Congrès de la Nouvelle Action Royaliste, en mars 1996, on pouvait lire : « Contre (...) la gestion conservatrice de la précédente équipe [socialiste], les vainqueurs de 1995 n'ont pas tenu leurs promesses de changement économique et social : la fragile reprise a été remplacée par une baisse de l'activité aggravée par les erreurs et les hésitations gouvernementales » (1). Le mal remonte loin. Dans un rapport du 12 octobre 1995, le C.N.P.F. écrivait : « pour l'entreprise, la première façon d'être citoyenne est d'abord d'exister... créer plus de richesses ne signifie plus aujourd'hui créer plus d'emplois ». Autrement dit, à une croissance fondée sur la demande des particuliers, on prétend en substituer une autre qui résulterait de l'augmentation des profits. Aux yeux d'un personnel rebaptisé « ressource humaine », juste avant d'être traité comme du mobilier bradé au gré des circonstances, les élites économiques et politiques ont perdu toute crédibilité.

La gestion des « managers » modernes consiste trop souvent à faire payer à leurs employés et aux consommateurs leurs propres erreurs quand ce ne sont pas des financements occultes. Le problème de ces « élites » économiques et politiques, formées à l'esquive plus qu'à la prise à bras le corps des difficultés, est celui de la « figure lisse ». Le pouvoir

lui-même se présente sous la forme d'un gestionnaire de contraintes auxquelles « personne ne peut rien ». Un ministre ne déclarait-il pas récemment : « Ce n'est pas le gouvernement qui décide des réformes, ce sont les réformes qui s'imposent à nous tous ». Cette « impuissance publique » renvoie aux associations et aux citoyens le soin de gérer les effets négatifs de choix qui ne sont pas présentés comme tels.

Ces effets négatifs prennent chaque jour une ampleur plus inquiétante. En novembre 1995, André Gauron (2) nous déclarait : « Depuis de longues années, nous ne cessons de réduire les effectifs des services publics dans les banlieues difficiles et nous les remplaçons par des subventions à des associations et à des entreprises d'insertion - mais ces subventions sont réduites dès que des coupes budgétaires sont décidées. Ainsi, nous avons mis en place en 1989 le R.M.I. mais nous n'avons pas augmenté depuis cette date le nombre d'assistantes sociales... ». A cette déclaration, répond en écho celle que Roger-Pol Cottereau nous a faite au mois de mai 1996 (3) : « ... nous sommes confrontés à l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, avec souvent des problèmes qui se cumulent : chômage, éclatement de la famille, problèmes de logement, de santé... Nous avons aujourd'hui un million de

RMIstes, alors qu'ils étaient 335 000 lorsque le RMI a été créé en 1989 (...) La question décisive est celle de l'emploi. La diminution du nombre de salariés creuse fortement le déficit de la Sécurité sociale, et le déficit du budget de l'Etat ». Dans un contexte d'économie libérale exacerbée, les riches deviennent chaque jour plus riches, tandis que les pauvres sont « invités » à se livrer aux joies de l'austérité. « Les bourgeois du crépuscule diront que ces phrases sont tirées d'une bande dessinée marxiste » (4). Et pourtant, le mouvement a été largement amorcé sous l'égide de la gauche à laquelle les salariés doivent, notamment, la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. Depuis l'avènement de la droite, les « bienfaits » du libéralisme n'ont fait, bien sûr, que croître et embellir. « Les groupes sociaux soumis à la logique économique et financière, menacés par les dérèglements et exposés à la réduction de la protection sociale ont déclenché un vaste mouvement de révolte qui a atteint un premier sommet en décembre 1995 » (5).

C'est pourquoi la Nouvelle Action Royaliste propose un changement radical de politique économique, à commencer par une refonte de la fiscalité pour qu'elle frappe en premier lieu les détenteurs de rentes capitalistiques, afin que celles-ci soient recyclées dans le

financement d'une économie créatrice de richesses. Mais « faire payer les riches » ne suffit pas pour développer la croissance et favoriser l'emploi. La question de la demande est posée : il faut accroître le pouvoir d'achat sous forme d'augmentations de salaires, à commencer par les plus modestes. Les gains de productivité, favorisés par la technologie moderne, permettent une répartition plus juste entre salaires et profits. Si la demande des ménages ne s'accroît pas, les entreprises n'auront aucun intérêt à investir. A cette augmentation des salaires (sous réserve de l'instauration d'un salaire maximum plafonné, par soucis de justice), il convient d'adjoindre une « réduction significative du temps de travail » (5). Utopie ! S'écrieront les gestionnaires « raisonnables ». Mais la justice et le progrès social ont-ils jamais progressé sans utopie ?

En décembre 1995, Bertrand Renouvin écrivait : « Dans les luttes actuelles, pour l'emploi, pour la sécurité sociale, pour les salaires décents, l'enjeu n'est pas corporatif, ni économique seulement : c'est la démocratie elle-même, c'est la justice et la liberté en tant que telles, que nous avons à défendre » (6). Or, comme le disait Beaumarchais à la veille de la Révolution, « la France est devenue une cascade de mépris ». Nos prétendues élites républicaines feraient bien de prendre rapidement conscience de la réalité. Faute de quoi nous vivrions peut-être - Dieu sait quand et à l'occasion de quelle « étincelle » - les « Derniers jours avant la révolution ».

Et nous savons que dans le chaos qui s'ensuivrait, ce ne sont pas nécessairement les têtes qui le méritent qui tomberaient.

Alain SOLARI

- (1) in *Royaliste* n° 662.
- (2) *Royaliste* n° 652 - « Chômage : Refuser le fatalisme », entretien avec André Gauron.
- (3) *Royaliste* n° 664 - « La protection sociale », entretien avec Roger-Pol Cottereau.
- (4) in Bertrand Renouvin, « Derniers jours avant la révolution » - Ed. J.-C. Lattès, 1994 - prix franco 135 F.
- (5) 15^e Congrès de la NAR (mars 1996) in *Royaliste* n° 662.
- (6) *Royaliste* n° 653 - « Quand sifflent les marchés ».

Réformer et parier

Le président de la République, chef des armées, ne pouvait pas ne pas tirer les conséquences de l'après-guerre froide en ce qui concerne notre stratégie et l'institution militaire. Il a pris les décisions qui s'imposaient. Dont acte.

La réforme des armées était inéluctable. Garder des forces classiques, servies par des effectifs abondants et peu mobiles, était, à l'âge nucléaire, une anomalie pour une puissance comme la France. La nouvelle donne stratégique en Europe exige plutôt des formations resserrées, qualifiées et facilement projetables.

Comme nous l'avions soutenu à la Nouvelle Action Royaliste (1), l'allègement des effectifs passait par la suppression du service national devenu inégalitaire et obsolète. Les arguments avancés par la gauche, et repris à droite par les porte-parole du conservatisme d'une partie de l'état-major, en faveur de son maintien sont bien minces. A l'ère de l'atome et de la haute technologie, le modèle des armées de Valmy est inepte sur le plan stratégique et déplacé sur le plan des principes républicains. Pourquoi, en effet, faire passer dans les casernes des générations de jeunes dont l'armée ne sait que faire ? S'il s'agit de remplir une mission intégrative et citoyenne celle-ci relève bien mieux de l'école et d'institutions civiles. Quant à l'argument selon lequel une armée d'appelés nous préserverait d'un putsch, il n'est corroboré par aucun exemple historique et il s'effondre quand on voit les plus vieilles démocraties du monde avoir recours à l'armée professionnelle et les pires dictatures se reposer sur des troupes de conscrits (Tien An Men ça vous rappelle

quelque chose ?).

La nouvelle situation créée en Europe par l'effondrement du communisme impose à la France de réaliser de profondes réformes dans son organisation militaire. Elle lui donne aussi l'occasion de mieux faire entendre à ses voisins européens son discours d'indépendance par rapport à la puissance américaine. La logique du bloc contre bloc ayant disparu du centre de l'Europe, les intérêts de l'Oncle Sam seront-ils à l'avenir aussi proches de ceux de ses alliés occidentaux sur le Vieux Continent qu'ils l'étaient il y a dix ans ? Voici arrivée l'heure des nuances et des distinctions donc celle des jeux possibles. Tel est le sens du rapprochement de la France de la structure militaire de l'O.T.A.N. après la conférence de Berlin du 3 juin dernier qui a entériné le principe d'une chaîne de commandement composée d'officiers européens s'appuyant sur les Groupements de forces interarmées multinationales (GFIM). A terme, le pari français consiste à donner un contenu à l'U.E.O. qui sera puisé aux sources de l'O.T.A.N. Il ne nous coûte finalement rien d'essayer à condition que l'objectif de ce projet à long terme soit toujours aussi clair pour tous les futurs détenteurs de l'exécutif.

François VERRAZZANE

- (1) Cf. la motion sur la défense nationale votée par le 13^e congrès en mars 1994, publiée dans « La N.A.R. en textes - (II) » prix franco : 14 F.

Service minimum

Les échecs, le discrédit et l'incapacité du gouvernement actuel à résoudre la crise où nous nous enlisons, devraient logiquement faire les beaux jours de l'opposition et surtout ceux du Parti socialiste, sa principale composante.

Voilà bientôt deux ans, dans le numéro spécial de *Royaliste* de l'été 1994, Alain Solari se plaignait déjà de devoir dissenter sur le « néant » de l'opposition. Limiter cette tâche au Parti Socialiste ne la rend pas plus facile pour autant. Car toute l'opposition socialiste au gouvernement Juppé se réduit à un service minimum destiné à tenir sans casse jusqu'aux législatives « de dans deux ans ».

Que dire, par exemple, de la discrétion des députés socialistes lors de l'annonce du plan de Sécurité sociale par Alain Juppé à la mi-novembre ? L'ovation adressée par la majorité à son Premier ministre n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, vraiment subi de fausse note venant des bancs socialistes. A croire que ses occupants mouraient d'envie de se lever et d'applaudir avec les autres.

Les journalistes doivent d'ailleurs pourchasser les rares survivants de la débâcle de 1993 pour recueillir des commentaires pleins de tiède convention. « Adressez-vous à notre porte-parole, semblent-ils dire, nous avons autre chose à faire ». Dommage que le porte-parole en question soit leur réplique exacte. Le groupe socialiste dépose bien une motion de censure de temps à autre pour qu'on n'oublie pas son existence.

Mais c'est là aussi pure convention puisque ces motions n'ont pas la moindre chance d'aboutir.

Force est donc de constater que le Parti Socialiste ne fait rien pour contrarier ses présumés adversaires. Surtout pas Lionel Jospin qui n'en revient toujours pas d'avoir réussi le premier tour des présidentielles et d'être redevenu Premier secrétaire. C'est vrai que pour un homme retiré de la vie publique, la performance mérite d'être saluée ! Alors, pourquoi risquer de redescendre la pente ? Faute d'avoir gagné l'Élysée après avoir vaillamment lutté, le P.S.-Jospin vise maintenant à conquérir Matignon grâce à la plus totale inaction. En organisant rencontres, séminaires et débats pour combler les quelques mois d'attente.

L'exemple d'Édouard Balladur conduisant l'opposition d'alors à leur écrasement n'est pas sorti de la mémoire des dirigeants « éléphantesques ». Qu'ils prennent seulement garde à ne pas oublier la fin de l'exemple pour 2002. Ni même à trop compter sur le début pour 1998.

Olivier DEBROISE

Faites connaître
Royaliste à vos amis

Abonnement d'essai :
3 mois = 25 F

Faux problèmes et vrais dégâts

Voilà vingt-deux ans que notre pays a fermé ses frontières à l'immigration. Depuis, il n'a cessé de restreindre les droits qui autorisaient encore l'installation sur son sol.

Les chiffres parlent : les regroupements familiaux ont été ramenés à 20 000 en 1994, le nombre de visas accordés a baissé de 68 % en sept ans, le taux d'acceptation des demandes d'asile politique est passé entre 1976 et 1994 de 95 % à 12 % et a bénéficié à 4 600 personnes. Ce dernier chiffre - deux fois inférieur à celui des Pays-Bas et cinq fois à celui de l'Allemagne - a une portée historique : il montre que, pour la première fois, la France perd son *aura* d'asile des persécutés ; dans le même temps, elle abandonne son rôle d'université formatrice des élites des pays émergents, et manque le rendez-vous du siècle avec les nations de l'Est émancipées du communisme.

Cette évolution de la politique d'accueil des étrangers, par son ampleur et les critères dont elle se prévaut, est un indicateur de la conscience propre et du rayonnement de la nation. A force de se penser en termes de repli et de se laisser mener par la peur dans la gestion de ses échanges avec le monde, la France finit par justifier les démagogues qui ont cultivé sa dépression.

Or la psychose obsidionale ne se dissipe pas par des chiffres. Même s'il est prouvé que le taux d'immigration est stable depuis les années 30 et que l'intégration des étrangers s'opère à une vitesse étonnante, les milieux atteints par la panique persistent à parler d'invasion, d'inassimilation, à déplorer nos pertes d'identité ethnique, culturelle et spirituelle, et à considérer d'un

oeil scandalisé des royalistes, prétendument soucieux du sort de la nation, qui font si peu de cas de leurs hantises.

Or, redisons-le, l'immigration est actuellement un faux problème pour deux raisons. La première est que les réelles difficultés liées à la présence d'étrangers sont non seulement surmontables, mais déjà en partie surmontées. La puissance intégrative de la langue et de la culture, l'efficacité du système d'éducation, les moyens au service de l'ordre public, joints à une vieille tradition du métissage ethnoculturel font de notre pays un creuset remarquable.

La seconde raison est que la polarisation des passions sur l'immigration permet de masquer une guerre sociale, économique et idéologique autrement dramatique. La lutte des classes est de retour sous l'aspect d'une ségrégation cynique par l'origine, l'habitat, la caste et le hasard... Elle a pour fondement une théorie ultra-libérale de l'appropriation des biens, des savoir-faire et des pouvoirs qui vouent à la sous-existence une masse déterminée du corps social.

Les xénophobes de service entretiennent l'agressivité et la suspicion envers des étrangers fantasmatisés pendant que la désinsertion par le chômage, les effets de la déréglementation sauvage des droits et des services et la désertion de l'État, démantèlent, d'une manière bien réelle, les solidarités et résistances élémentaires. C'est cela le problème véritable.

François-G. CROUZET

Absurdités xénophobes

La législation xénophobe que le pouvoir a mis en place est contraire à la morale et à la tradition juridique française. Elle contredit même l'argument sordide de l'efficacité.

La droite ne cesse de nous tenir un double langage : celui des valeurs et celui de l'efficacité. La main sur le cœur, elle affirme défendre les « vraies valeurs ». Puis, au nom de l'efficacité, elle accumule les actes contraires à la morale et au droit.

Telle est bien la contradiction profonde des mesures prises par la majorité à l'encontre des étrangers et en matière de nationalité. Depuis 1993, la législation xénophobe et les dérives ethniques de certains fonctionnaires vont à l'encontre de nos principes traditionnels, constamment affirmés par la monarchie française et par les républiques successives : les restrictions au droit d'asile violent les lois de l'hospitalité, la réforme du code de la nationalité bafoue le droit du sol (qui date de François I^{er}), les lois sur les étrangers sont autant d'entraves au droit de vivre en famille (on expulse des parents étrangers d'enfants français), au droit de se marier (on persécute des Français voulant épouser ou ayant épousé des ressortissants étrangers) et la chasse au faciès est évidemment contraire aux droits de l'homme.

Face à ces arguments, la majorité clame qu'elle souhaite l'intégration des immigrants en situation régulière, mais qu'elle est, dans l'intérêt général, impitoyable contre les clandestins. Or l'application des lois Pasqua (votées en 1993) infirme radicalement ce discours : plusieurs années

d'expérience montrent que la législation xénophobe déstabilise les immigrants en voie d'intégration (et les rejette parfois dans l'irrégularité) alors que les vrais clandestins sont peu affectés par les mesures prises à leur encontre : tout le monde sait que ce ne sont pas les travailleurs clandestins qui sont la cause du problème, mais les employeurs qui exploitent la main d'œuvre clandestine et qui sont très rarement sanctionnés car ils votent en général pour la majorité.

Conclusion : non seulement la droite sacrifie principes et traditions, mais elle ferme les yeux sur ce qu'elle devrait réprimer (l'exploitation humaine) et fabrique chaque jour ce qu'elle prétend redouter (les « clandestins »). En d'autres termes, elle ajoute à son abjection une évidente imbécillité. C'est d'autant plus grave que toutes les mesures xénophobes prises depuis une dizaine d'années (car les socialistes sont eux aussi coupables) n'ont fait que légitimer la propagande du Front national. L'imbécillité atteint ici son comble : on lutte contre le Front national en réalisant son programme, ce qui pousse ses dirigeants à réclamer toujours plus : on expulse des étrangers ? Ils demandent la révision des naturalisations, comme sous le régime de Vichy ! Dans la surenchère xénophobe, le gouvernement, qui a déjà perdu son honneur, sera toujours battu.

Sylvie FERNOY

La violence des « libéraux »

La fausse évidence de la Pensée unique et les prétendus bienfaits du Marché ne parviennent pas à masquer la violence imposée à la société.

Sous les banalités, la rage. Cela signifie que la situation est radicalement différente de celle de Mai 1968.

« Sous les pavés, la plage », lisait-on alors sur les murs : la violence ouverte et limitée des manifestations de rue était censée conduire à l'utopie généreuse d'une société réconciliée avec elle-même...

Aujourd'hui, au contraire, ceux qui dirigent la société française entretiennent l'illusion du consensus alors que des millions de citoyens éprouvent des contraintes, des angoisses et des violences de plus en plus insupportables. Comme la contestation sociale ne débouche pas sur un changement d'orientations, comme l'opposition de gauche ne présente pas de véritable alternative politique, il reste la colère, la rage, le défi, la peur et le désespoir.

Faut-il s'en tenir à ce constat ? Assurément non. Comprendre et dénoncer cette situation, c'est déjà retrouver l'espoir d'une issue politique, qui nous libérera de la résignation consensuelle et des fausses solutions populistes.

Est-ce possible ? Sans aucun doute, car la crise de la classe dirigeante ne cesse de s'aggraver. Elle nous tient le langage du consensus (*faites-nous confiance... il n'y a pas d'autre politique possible... rassemblez-vous autour du gouvernement*) mais nous savons depuis octobre 1995 (le « tournant » de la rigueur) que le candidat Chirac a délibérément abusé son électorat,

mais nous avons subi le mépris du gouvernement Juppé (la campagne contre les fonctionnaires) et l'arrogance du Premier ministre lors du mouvement de décembre. Et nous avons constaté que l'application des recettes néolibérales (la « pensée unique ») conduisait à l'aggravation du chômage, de la pauvreté, de la misère. D'où ces deux premières conclusions :

- Le discours consensuel ne masque même plus la violence des dirigeants : se croyant tout-puissants, ils mentent (lors de la préparation du plan Juppé), ils provoquent (la « mauvaise graisse » de la fonction publique), ils agressent directement la société en annonçant la destruction programmée des services publics.

- La « pensée unique », qui a toujours été une pensée nulle, est désormais une pensée morte que la classe politico-médiatique ne cesse de ressasser. Comme on l'a vu en Union soviétique avec le stalinisme, la mort d'une pensée n'empêche pas la normalisation idéologique. Du moins un certain temps...

Cette double illusion étant dissipée, que reste-t-il ? Encore et toujours la violence.

Violence économique : salaires de misère, réduction du pouvoir d'achat, lourdeur de l'endettement privé, fermetures d'usines, privatisation d'entreprises nationales et de services publics qui contribuaient largement à la prospérité collective et qui étaient à la pointe de l'innovation.

Violence sociale : celle

subie par les chômeurs et les travailleurs en situation précaire, celle subie par les salariés qui hésitent à protester contre les conditions de travail qui leur sont imposées, celle, plus insidieuse, qui résulte de la normalisation sociale.

Violence psychologique : la classe dirigeante impose des sacrifices sans indiquer de perspectives positives ; elle propose des choix négatifs (rester chômeur, ou rester pauvre par le travail flexible et sous-payé) ; elle tient le discours de la rigueur tout en donnant l'exemple de l'extrême richesse, de l'abus de bien social (en voie de généralisation) et de la corruption.

Angoisse identitaire : le discours européiste annonçant la disparition des nations, les inepties sur la mondialisation (que l'on présente tous les vingt ans comme des nouveautés irrécusables et incontournables), la faiblesse intellectuelle et politique de l'opposition (qui ne permet pas à la révolte sociale de s'exprimer) et l'absolutisation des particularismes culturels et des revendications de divers groupes de pression provoquent une « perte des repères » qui aggrave les effets de la violence économique et sociale.

Violence ouverte enfin : c'est la chasse au faciès lors des contrôles d'identité, la suspicion qui pèse sur les Français « d'origine étrangère » ou nés à l'étranger, et maintenant la chasse aux mendiants dans les centre-ville... en atten-

dant la répression violente des mouvements sociaux - car il s'agit d'une seule et même logique de contrôle, de normalisation et de « gestion » autoritaire de la société néolibérale.

Les citoyens qui sont confrontés à l'une de ces situations violentes ou qui les subissent toutes en même temps sont tentés d'apaiser leur angoisse en recherchant des boucs émissaires, et d'extérioriser leur colère en jetant des défis à la classe dirigeante. Le Front national remplit cette double fonction puisqu'il désigne un bouc émissaire (« l'immigré » ou supposé tel), tout en dénonçant les pouvoirs en place. Mais il représente lui aussi une solution illusoire et particulièrement dangereuse : sa violence vise des victimes innocentes (les « gens de couleur ») ; il accuse « l'establishment » mais il veut simplement aller jusqu'au bout de l'autoritarisme latent de la classe dirigeante ; il ne propose aucune solution face à la politique économique néolibérale.

Dès lors que faire ? Concevoir un nouveau projet politique, se rassembler autour de celui-ci. Rendre possible ce qui est nécessaire, c'est une question de volonté.

Maria DA SILVA

Réagissons !

Contre les projets de durcissement des "lois Pasqua" : un nouvel autocollant.



Autocollant rond (84 mm) de couleur vive fluo, très visible. Vendu par planche de 12. La planche : 7 F franco, à partir de 3 planches : 4 F franco la planche, à partir de 15 planches : 3 F franco la planche.

Suivre Jacques Le Goff dans sa démarche, c'est d'abord comprendre le métier de l'historien : la rigueur d'une recherche méthodique, qui ne va pas sans surprise ni doute résumés par le désormais fameux « *Saint Louis a-t-il existé ?* ». C'est découvrir en sa compagnie un homme d'autant plus difficile à aborder que Louis IX est devenu une figure emblématique et quasi mythique de notre histoire. C'est aussi se situer en une période où se constitue l'État et la nation française. A tous égards, Jacques Le Goff est magistral.

■ **Royaliste** : Quelle a été votre intention première lorsque vous avez pris Saint Louis comme sujet ?

Jacques Le Goff : J'ai voulu faire, *stricto sensu*, une biographie historique, en donnant à cette expression son sens le plus strict et le plus plein : c'est-à-dire une étude qui permet d'approcher un individu du passé. Mais peut-on faire une telle étude et comment ? J'ai donc pensé à un problème avant de penser à un sujet : vous verrez sans doute dans cette démarche un tic de l'école des Annales !

■ **Royaliste** : Justement, les biographies se multiplient depuis une trentaine d'années et on reproche aux « *Annales* » de mépriser ce genre...

Jacques Le Goff : Je ne le crois pas ! C'est un fait que mes maîtres Lucien Febvre et Marc Bloch ont peu pratiqué la biographie. Pourtant, dans son *Apologie pour l'histoire*, Marc Bloch reprochait à Fustel de Coulanges, que par ailleurs il admirait beaucoup, d'avoir trop négligé l'individu en histoire. Simplement, mes deux maîtres sont allés au plus urgent lorsqu'ils ont voulu renouveler la recherche historique : ils ont voulu faire une part à l'histoire économique et faire de l'histoire sociale, puisque beaucoup d'historiens travaillaient déjà dans le domaine politique.

■ **Royaliste** : Quelle a été votre démarche ?

Jacques Le Goff : J'ai pris successivement trois points de vue. J'ai commencé par raconter la vie de Saint Louis, selon la tradition biographique, qui est narrative mais qui n'est pas incompatible avec une histoire plus profonde. En faisant ce récit, je me suis attaché à présenter les problèmes de la période tels qu'ils se sont présentés à Saint Louis.

Il y a par exemple le problème du roi-enfant, qu'on ne peut traiter comme s'il s'agissait du cas bien connu d'une minorité assortie d'une régence : au XIII^e siècle, la venue sur le trône d'un enfant est pour le peuple une terrible angoisse qui va bien au-delà des soucis d'une minorité. Pourquoi ? Parce que le roi chrétien est à cette époque *imago dei*, l'image de Dieu, et aussi l'intermédiaire entre le peuple et Dieu. Or le Moyen Âge ne plaçait pas l'enfance parmi les valeurs religieuses et sociales, même si l'amour parental était aussi fervent qu'aux autres époques. En ce qui concerne le roi-enfant, l'idée qui prévaut dans la société est qu'un enfant n'est pas un bon intermédiaire entre son peuple et Dieu. Autre problème, celui du roi lointain, lorsque Louis IX est à la croisade, à une époque où la croisade n'est plus « à la mode » : cette absence du roi entraîne des réactions profondes que j'ai tenté d'expliquer.

Ma seconde partie, à laquelle je tiens beaucoup, concerne la critique des sources. Vous savez qu'un historien doit travailler à partir de sources, qu'il doit clairement distinguer de ses propres hypothèses. A cet égard, j'ai fait basculer la démarche classique : au lieu de partir de la source telle qu'elle nous a été livrée, j'ai voulu voir comment et pourquoi elle a été produite - ce que j'ai appelé la production de la mémoire. Cela oblige à analyser les intentions de l'auteur du document qui deviendra une source historique.

Les documents sont des monuments, c'est-à-dire des documents produits afin d'avertir ceux qui les liront dans l'avenir et, aussi, des monuments que l'on veut installer dans la mémoire.

■ **Royaliste** : Par là, cherchez-vous à démythifier Saint Louis ?

Jacques Le Goff : C'est ce que je voulais ne pas faire ! Je sais bien que l'image de Saint Louis a été embellie, mais cela ne m'intéressait pas de le débarrasser de ses images plus ou moins mythiques. J'ai voulu étudier Saint Louis en son temps, sans me laisser influencer par ce qui a été dit de lui au cours de l'histoire postérieure. Plus précisément, je me suis concentré sur le personnage qu'a été Saint Louis, de sa naissance jusqu'à sa canonisation.

Jacques LE GOFF

Saint Louis a-t-il existé ?

■ **Royaliste** : Pourquoi aller jusqu'à la canonisation ?

Jacques Le Goff : Nous ne savons rien de la naissance du roi, mais bien avant sa mort il avait de bonnes chances d'être canonisé. Il le fut 27 ans après sa mort, période pendant laquelle les partisans de sa canonisation (on parlerait aujourd'hui de « *lobbies* ») entretenaient activement son souvenir. Et puis, comme dit Borgès, quelqu'un est définitivement mort quand meurt la dernière personne qui l'a connue. Or vous savez que Joinville a écrit son histoire de Saint Louis plus de trente ans après la mort du roi.

■ **Royaliste** : Vous êtes-vous vraiment demandé si Saint Louis avait existé ?

Jacques Le Goff : C'est une

boutade qui vient d'une surprise : après avoir étudié nombre de sources montrant Saint Louis à table, je me suis aperçu qu'elles étaient identiques à celles montrant... Charlemagne à table ! Si Saint Louis ne peut être recréé qu'à travers des lieux communs, c'est comme s'il n'avait pas existé... Voilà ce que j'ai voulu dire, sans remettre en question l'existence historique du roi.

En fait, Saint Louis a été en quelque sorte « programmé » par sa mère Blanche de Castille et par les conseillers de celle-ci, afin qu'il devienne le meilleur des princes chrétiens. Lors de la grève de l'université de Paris, on voit le roi prendre ce programme à son compte, et chercher effectivement à être conforme à l'idéal

du prince chrétien. Il y a une volonté de persévérer dans ce projet qui a fait naître mon admiration. L'étudiant face à cette grève, j'ai pensé à ce qu'on disait de Louis XIV : le portrait du roi, c'est le roi. L'image abstraite, idéale, que l'on donne du roi fait que l'individu-roi se conforme à son image. Il m'a semblé que ce Louis IX, décrit par ses biographes comme le modèle du roi chrétien, est plus ou moins le vrai Saint Louis.

■ **Royaliste** : Ce modèle n'était pas sans faiblesses...

Jacques Le Goff : En effet. Mais il faut préciser à ce propos que l'idéal de la sainteté avait changé au cours XIII^e siècle, ce dont Philippe Auguste avait été victime. Les conseillers du grand-père de Louis IX avaient tenté de le faire canoniser, mais ils eurent le tort de croire que les miracles étaient l'élément décisif du dossier alors que la vie vertueuse était devenue le critère essentiel. Or Philippe Auguste n'était pas encore converti à la monogamie, il avait répudié sa femme, le roi avait été excommunié et le royaume de France avait été mis en interdit. Au temps de Louis IX, on savait que tout se jouait sur les vertus, et il fallait montrer que le roi avait su résister à la tentation - notamment la luxure et la gourmandise. Or nous savons que Louis IX n'a eu de relations amoureuses qu'avec la reine, et seulement pendant les

périodes qui étaient permises par l'Eglise mais que son sang était chaud. Le roi aussi était gourmand, notamment de fruits frais.

■ **Royaliste** : Comment savons-nous cela ?

Jacques Le Goff : Mais par le propre confesseur de Saint Louis, qui a témoigné au procès en canonisation ! Et puis nous avons le témoignage de Joinville, qui a raconté avec une grande admiration la vie du roi, mais sans cacher ses faiblesses. Ces témoins donnent de Saint Louis une image très humaine, et ceci d'autant plus que le XIII^e siècle est une période où l'on voit émerger la notion d'individu. Cela dit, Saint Louis est tombé dans l'excès de dévotion, qu'on lui reprochait de son vivant.

■ **Royaliste** : Et l'antijudaïsme ?

Jacques Le Goff : Il faut bien entendu s'interroger sur l'antijudaïsme et non sur l'antisémitisme, qui n'a pas de sens au Moyen Âge puisqu'il n'existe pas de théories racistes. Quant au judaïsme, Saint Louis hésite entre deux attitudes : l'une de répression, dont il a usé mais pas autant que d'autres et pas autant que l'Eglise aurait voulu qu'il fasse, et l'autre de protection. Cette question est évoquée dans mon livre avec beaucoup de nuances, parce que les documents m'ont amené à prendre des positions nuancées.

■ **Royaliste** : Venons-en à votre troisième point de vue.

Jacques Le Goff : J'ai tenté de montrer Saint Louis, à la fois exemplaire et unique, dans ses rapports à l'espace et au temps, à l'environnement intellectuel et artistique, aux paroles et aux gestes, à sa famille, à la religion. Et puis je l'ai montré en tant que roi, en insistant sur la distinction entre le roi sacré et thaumaturge, et le roi saint. Le roi sacré et thaumaturge, c'est le roi de France. Mais c'est aussi un roi souffrant, un homme qui souffre « dans son corps et dans son cœur » comme il le dit lui-même. Louis IX n'a pas eu l'ambition de la sainteté, mais la volonté, de plus en plus approfondie, de devenir un roi chrétien exemplaire. Or l'image du Christ au XIII^e

siècle n'est pas triomphante : c'est celle du Christ qui meurt sur la Croix.

Le paradoxe, c'est que ce roi qui est regardé comme le plus grand prince chrétien de son temps part pour la croisade, est vaincu et fait prisonnier - ce qui pourrait être considéré comme un désastre. Visiblement, le roi est humilié par cet échec, qu'il fait connaître à ses sujets par une lettre lue dans toutes les églises du royaume. Mais pour les chrétiens de cette époque, l'image la plus forte de Dieu est celle du Christ souffrant sur la Croix. Aussi Louis IX donne-t-il par sa défaite une certaine image du Christ, et gagne en prestige.

■ **Royaliste** : Et le roi de France ?

Jacques Le Goff : Saint Louis est un roi exceptionnel pour un temps exceptionnel. Le roi est dans un mouvement auquel il a puissamment contribué mais qu'il n'a pas créé : la construction de l'État moderne. Celui-ci ne s'oppose pas à l'État féodal : les rois de France ont construit l'État moderne en utilisant toutes les ressources de la féodalité. En tant que suzerains, ils avaient des droits considérables et, de plus en plus, ils représentaient la Couronne : ils ont mis la féodalité au service de la Couronne. A cet égard, Saint Louis est l'héritier de son grand père Philippe Auguste.

Saint Louis est un roi exceptionnel parce qu'il a voulu faire coïncider la politique et l'éthique : c'est ainsi qu'il crée avant de partir pour la croisade des enquêteurs chargés de pourchasser les injustices, les exactions, la corruption. Ce faisant, il a renforcé le pouvoir royal tout en faisant prévaloir la justice, selon son idéal de prince chrétien. C'est Saint Louis qui décide que, par delà toutes les juridictions ecclésiastiques et seigneuriales, tout sujet du royaume pourra désormais faire appel à la justice royale : là encore, il y a coïncidence entre l'idéal du prince chrétien et la volonté, politique, de renforcer le pouvoir royal.

Propos recueillis par Jacques Blangy

■ Jacques Le Goff - « *Saint Louis* » - prix franco : 190 F.



Il faut un roi à la République !

Il est loin le temps où les royalistes voyaient dans la République la « Gueuse » coupable de tous les maux.

Mais il est vrai que de son côté la République aussi a changé. Et semble avoir trouvé avec les institutions léguées par le général de Gaulle ce qui lui faisait le plus horriblement défaut : une tête.

Regardons-y de plus près : quand il y a cinquante ans à Bayeux, l'homme du 18 juin prononçait son grand discours sur les meilleures institutions à donner à la France, discours où se dessinait l'impératif d'un État digne de ce nom, notre pays était déjà retombé dans les ornières marécageuses d'une IV^e République qui semblait n'avoir rien appris ni rien oublié.

Rien appris du désastre militaire qui avait sanctionné une impréparation patente due à l'absence d'un projet de défense à long terme. Or une telle politique nécessite une unité de décision qui faisait cruellement défaut. Rien appris non plus du désastre institutionnel qui avait vu la III^e République finir légalement sous la forme d'un « État français » à la naissance duquel avaient présidé les élus du peuple eux-mêmes dans leur grande majorité.

Aussi la révolution institutionnelle qui aurait dû être la grande affaire de l'après-Libération fut-elle manquée tandis que l'État était à nouveau la proie de l'inertie, les forces partisans laissées à elles-mêmes s'annulant dans le jeu de leurs préoccupations nombrilistes. Certes, il ne pouvait peut-être pas en être autrement du moment que la légitimité historique mais trop événementielle du général de Gaulle n'avait pas rencontré celle, millénaire, du comte de Paris, capable seule de la féconder.

Ce fut un autre tragique événement, la guerre d'Algé-

rie, qui permit cette révolution avec le retour du général de Gaulle « aux affaires ». Cette fois le changement s'inscrivit dans les institutions. La légitimité historique, bientôt suivie de la légitimité populaire, fondèrent une nouvelle constitution qui redonnait à l'État une tête en même temps qu'il recouvrait, à partir de 1962, sa dimension arbitrale par l'élection au suffrage universel du Président. Mais là encore, le politicien allait l'emporter progressivement sur l'institutionnel : si la France avait retrouvé un président qui préside, une unité de décision nécessaire dans les domaines de la politique étrangère et de la défense (les marques en furent la dissuasion nucléaire, la sortie de l'O.T.A.N., et le recouvrement d'un projet extérieur renouant avec la politique capétienne millénaire de refus de la loi des Empires), néanmoins le ballottage de 1965 allait montrer qu'une légitimité historique et populaire dépendant des élections étaient insuffisantes à s'inscrire dans le long terme.

D'un côté, le Général fut impuissant à faire que son oeuvre ne devint pas la propriété d'un parti de barons gaullistes qui n'avaient rien compris à son projet, et qui le défigurèrent ; de l'autre, une gauche qui n'avait jamais accepté les nouvelles institutions n'eut de cesse de caricaturer l'autorité gaullienne en pouvoir personnel, tandis qu'un nouveau rendez-vous avec le comte de Paris était manqué (1).

On connaît la suite : le réfé-

rendum de 1969 qui voit le grand retour du jeu des partis et le départ du Général ; l'élection de Pompidou dont le projet institutionnel est présidentieliste et qui dans un premier temps du moins est favorable au quinquennat ; puis le giscardisme, ou le triomphe du milieu des affaires dans l'État, l'oubli de la dimension arbitrale de la fonction suprême au profit d'un côté de la finance, de l'autre de la satisfaction caricaturale et personnelle d'un monarque d'opérette. Les ambiguïtés de la V^e République, qu'avait dissimulé la dimension du personnage de Gaulle, éclataient alors au grand jour. L'élection du Président de la République au suffrage universel était impuissante à exclure les partis de la désignation du chef de l'État et la concurrence pour le plus haut poste de l'État entre le Président et son Premier ministre devenait évidente. La suite ne fit qu'amplifier ce constat : sous Mitterrand, quatre des sept premiers ministres furent des « présidentiables » (Fabiou, Chirac, Rocard, Balladur), ne menant leur politique qu'à cette fin, tandis que les partis ne devenaient plus que des organes de soutien à l'élection de leur poulain.

L'exercice même de la fonction présidentielle par François Mitterrand ne fut pas dépourvu d'ambiguïtés. Quatorze années de présence virent se développer un phénomène de cour préjudiciable à la dignité de l'État comme à l'État de droit lui-même (« affaires », népotisme, écoutes téléphoniques illégales). D'autre part la

volonté affirmée par Mitterrand lui-même de « dépoussiérage » des institutions qui comporta - à son initiative, il ne faut pas l'oublier - une relance du débat, oublié, sur le quinquennat.

Contre ce projet de quinquennat, qui est devenu un cheval de bataille de la Gauche, nos raisons sont claires et nous les avons récemment développées (2). Il finirait de vider de sa substance une fonction présidentielle que la pratique a déjà écornée. Annulant toute durée, déjà brève avec le septennat, et pourtant nécessaire pour mener à bien les projets essentiels de la Nation, il ferait soit coïncider automatiquement majorité législative et présidentielle, retirant à celle-ci son indépendance par rapport aux partis et détruirait la dimension arbitrale de la fonction présidentielle ; soit confirmer un divorce entre les deux majorités, et du coup institutionnaliserait une cohabitation avec ses aléas et ses risques de blocage institutionnel. En tout état de cause, la fonction médiatrice du chef de l'État, déjà incomplète aujourd'hui, disparaîtrait totalement. Notre réalité politique étant ce qu'elle est, ce serait de nouveau le jeu des partis qui triompherait sous un « présidentialisme » étranger à notre tradition et qui verrait le discredit politique atteindre directement la fonction présidentielle elle-même.

Saluées à leur naissance par les royalistes les plus lucides et par le comte de Paris, les institutions de la V^e République ne sont qu'une étape incomplète vers la restauration d'un État véritablement *respublicain*, c'est-à-dire soucieux du Bien public.

La fonction médiatrice du chef de l'État ne peut être assurée que par un homme délivré de toute préoccupation venant contrer le souci de l'intérêt national : seule l'hérédité royale garantit, par définition, l'indépendance et la dimension arbitrale de la plus haute fonction de l'État.

Axel TISSERAND

(1) cf. « Dialogue sur la France », correspondance et entretiens entre le comte de Paris et le général de Gaulle - Éd. Fayard, 1994 - prix franco : 135 F.

(2) cf. *Royaliste* n° 667 « Contre le quinquennat » - prix franco : 15 F.

Le médiateur nécessaire

Quelle théorie politique ose poser en prémisse que tout pouvoir est contestable ? Le royalisme.

Tout pouvoir est contestable parce que rien dans la nature des choses ne confère à qui-conque d'autorité sur ses semblables. Même le plus fort doit imposer sans cesse son pouvoir pour être reconnu. Il n'y a d'incontestable que le pouvoir qu'un droit éternel, et cela dans les limites d'un contrat constitutionnel. Peut-être même est-ce la véritable origine du mot liberté : non pas un *quod libet* - ce qui plaît de faire - mais « ce qui est écrit » dans le *liber*, le livre, la charte. Et l'homme qui est là pour affirmer comme un principe d'ordre qu'il n'y a rien d'absolu en politique, c'est le roi.

Le roi est un principe antitotalitaire : il n'est ni le Pouvoir, ni le Droit, ni le Peuple incarné, mais leur intermédiaire, leur médiateur.

Un roi n'a pas besoin de pouvoir. L'histoire de son pays ou de son siècle lui en concède beaucoup, ou pas du tout ; qu'importe la mission de roi ! A vrai dire, il vaut mieux que la constitution d'un État laisse un maximum de pouvoir à la disposition du peuple - à condition que les institutions et les coutumes permettent la pratique de la démocratie. Le drame d'un roi est d'avoir à exercer le pouvoir : le « dictateur et roi » est l'aveu de faiblesse d'un pays où le constat de folie d'un monarque. Le vrai roi se moque du pouvoir, et même s'en écarte, puisqu'il est là pour en assurer le libre exercice dans l'intérêt du royaume. Un arbitre de football ne peut pas jouer aussi avant-centre ; mais sans lui, sans sa capacité à interrompre la partie, à met-

tre un carton au joueur violent, à accorder les buts et les coups francs, il n'y a pas de match. Certes, l'arbitre est habillé comme un joueur, short, souliers à crampons, entraîné comme un joueur pour suivre le mouvement des équipes, il peut être lui-même un bon footballeur, mais son pouvoir s'exerce dans une autre dimension. De même, le roi porte sur lui les insignes du pouvoir, et il doit en avoir certaines compétences, mais c'est pour se tenir au-dessus du match, être celui auquel on a recours. A cette limite, le roi est celui qui permet de contester radicalement le pouvoir du fait accompli.

Car le roi n'est pas non plus le principe du Droit. Il est devant le droit comme Louis IX sous son chêne : l'énorme tronc du droit plonge ses racines dans le sol de la tradition et lance ses branches dans le ciel des intuitions principielles. Le Roi, frère, est assis dessus, et si l'on vient à lui à Vincennes, c'est après avoir épuisé les moyens, usé de toutes les arguties, subi tous les délais d'instruction et toutes les lenteurs des tribunaux ; ou parce qu'on est trop pauvre, trop ignorant, trop étranger, pour s'offrir la justice du pays et du siècle. On se présente donc au roi comme médiateur. Son pouvoir sur le Droit est mince : il ne peut le contredire, ni créer le sien à sa façon, sur mesure, ni déjuger les juges dont il garantit l'indépendance... Mais il peut suspendre l'exécution, la saisie, retenir le bras du bourreau, et cette autorité n'est pas un contre-pouvoir ou un contre-droit, mais le rappel, très nécessaire au juge comme au justiciable, que le Droit

n'est pas tout entier contenu dans le jugement actuel, qu'il y a certainement mieux et plus juste ailleurs, autrement, au-dessus. Au pied du chêne, le roi conteste la langue de bois d'une justice qui ne conduirait qu'aux bois de la potence. Le roi de grâce figure la fragilité de la victime et celle du condamné, celle du spolié et celle, souvent correspondante et ignorée, du spoliateur. S'il est un médiateur, c'est parce qu'il reflète l'ambiguïté humaine, et étant roi, l'affiche officiellement, politiquement, au fronton de la Cité.

Le roi n'est pas non plus le Peuple mais il est vrai qu'il le figure dans les grands actes qui l'engagent. Son règne porte date et période de l'histoire. Un jeu de miroir renvoie son image sur la nation et lui confère son âge, son ardeur, ou sa vigueur d'âme et de corps. Cette familiarité pèse, et elle libère les sentiments, de même qu'en famille on se connaît, se fâche, se retrouve et se rejoint finalement dans le même tombeau. Cette organicité est une médiation tout aussi nécessaire. Le roi assume en public notre part privée, secrète ; il hausse à la hauteur de l'histoire nos anecdotes, pérennise notre éphémère. Mais il doit pour cela vivre de la même vie que la nation - sur un mode relevé, mais la même vie humaine. Aucune méconnaissance, aucune condescendance ne lui est pardonnée dans la conscience qu'il a des destinées particulières. Un ministre peut ignorer la souffrance, la pauvreté, l'absurdité cruelle des choses et des gens : ce n'est qu'un technicien. Un roi doit savoir. Et s'il ne sait pas, il faut pouvoir aller lui dire.

Ah, si le roi savait ! est le refrain des peuples qui ont à parler. N'importe quel tyran ou tribun gouverne d'une tour d'ivoire télévisée ou d'un blockhaus, un roi ne peut régner qu'au plus près de la foule, à portée de voix, de main. On doit pouvoir tuer le roi à volonté. On doit pouvoir l'aimer sans barrière ni contrainte. Le roi est le dernier et le premier recours de l'humaine personne dans la cité.

Du moins est-ce la tradition de la royauté - dont nous avons des raisons de croire qu'elle est née en un certain Noël à Reims avec Clovis - bien avant que n'existent la France comme nation, ou territoire, et la monarchie comme système. Si elle est illustrée aujourd'hui en plusieurs pays d'Europe, c'est pour les raisons particulières que nous avons dites. Ni Baudouin ni Albert en Belgique, ni Juan Carlos en Espagne n'attirent l'attention de leur peuple en tant qu'hommes de pouvoir - ce qui ne les empêche pas d'être bons politiques - c'est dans leur extériorité au pouvoir qu'ils sont précieux, irremplaçables. Juan Carlos, pour sauver le régime de droit en Espagne, avait la seule autorité, qualitative, de sa fonction royale. Baudouin n'avait, pour avertir la conscience belge de son dissentiment éthique sur les lois d'I.V.G., pas d'autre prérogative que celle de s'élever symboliquement au-dessus de l'histoire par une abdication instantanément retirée. Siméon de Bulgarie rentrant d'exil ne met aucun pouvoir en jeu que celui qui se ressaisira peut-être à l'ombre de sa présence. Le coup d'État du roi est d'être là pour servir.

Luc de GOUSTINE

Vient de paraître

**CLOVIS
496-1996**

**Enquête sur le
15^e centenaire**

par Philippe Delorme
et Luc de Goustine

prix franco 110 F

Monarchie et Laïcité

Si l'on envisage le problème des rapports du spirituel et du temporel dans l'histoire de France, on est bien obligé de conclure que la Révolution française, puis la République n'ont jamais été que les héritières d'un problème permanent de la monarchie française. C'est, en effet, pure illusion de croire que la laïcité, au sens le plus moderne et le plus technique du mot, date des Lumières ou de la Constitution civile du clergé. Il faudra encore plus d'un siècle pour y parvenir. D'une certaine

par Gérard Leclerc



à s'estomper. Le problème scolaire qui était resté pendant, trouva une solution avec la loi Debré au début de la V^e République. Certes, il est toujours possible que des conflits renaissent, du fait de conceptions du monde antagonistes. L'Islam pose des problèmes spécifiques et la célébration du quinze centième anniversaire du baptême de Clovis prête à des controverses « sanglantes » et d'une certaine façon très inquiétantes. Mais la question de la laïcité dans l'espace démocratique devrait aujourd'hui échapper aux querelles idéologiques.

En effet, ce qui apparaissait à l'origine comme une défaite du pouvoir religieux, est devenu aujourd'hui comme un principe essentiel de la démocratie. L'État n'affirme pas seulement son indépendance à l'égard des Églises, il affirme aussi implicitement l'indépendance de ces Églises. Dans le domaine philosophique et religieux, il reconnaît son incompetence et donc sa neutralité. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas à traiter avec les autorités religieuses et qu'il n'existe pas tout un champ difficile à délimiter, où il lui faudra négocier en vue de l'intérêt général, de la concorde des esprits, et de la liberté d'exercice des cultes. La liberté religieuse qui est une des modalités essentielles de la liberté de conscience est

constitutionnellement garantie. Du coup, on perçoit très différemment la séparation de l'État et des Églises. Celle-ci n'est nullement la victoire du laïcisme. La laïcité suppose aussi la séparation de l'État avec le laïcisme et avec toute idéologie antireligieuse. C'est un aspect des choses qui n'est pas toujours bien compris dans les milieux où l'on prétend incarner la culture républicaine et où on n'a pas renoncé à faire de l'État l'instrument d'une conquête idéologique.

L'Église catholique, quant à elle, a donné un fondement doctrinal à cette séparation des pouvoirs, lorsqu'à Vatican II elle s'est prononcée en faveur de la liberté religieuse, non pas comme s'il s'agissait d'une tolérance consentie en faveur d'une meilleure convivialité sociale, mais en vertu de la liberté de l'acte de foi. L'État ne saurait imposer aux consciences aucune doctrine religieuse, aucune foi. Il n'en a pas la compétence, et c'est dans la mesure où il affirmera sa neutralité qu'il saura oeuvrer pour la liberté de tous et la légitime existence des communautés religieuses.

On voit donc comment la monarchie ne saurait s'opposer à une telle évolution de la philosophie politique, de la théologie et du droit. Bien au contraire, elle ne saurait que la conforter pour mieux assumer sa fonction d'arbitrage et sa symbolique de représentation de l'unité nationale au-dessus de toutes les appartenances et diversités légitimes. Ses conflits avec l'autorité romaine ont préparé de longue date la solution des difficultés, en montrant une nécessaire autonomie du politique. Cette autonomie est mieux garantie lorsque l'Église renonce à exercer sa tutelle et inversement lorsque l'État renonce à intervenir dans un domaine qui n'est pas de son ressort. Certes la neutralité de l'État n'abolit pas l'histoire d'un pays, ses traditions et il serait déraisonnable de nier par système le rôle que le christianisme a eu, notamment en France, et continue à exercer selon des modalités nouvelles. Certes, il peut y avoir désaccord sur ce passé. L'important est de veiller à ce que le désaccord ne tourne pas à des déchirements de la conscience nationale. Pour cela, il y a une solution qui est le débat et la problématisation des événements historiques. Faire tourner les querelles au dialogue national constitue un impératif politique. Le politique doit assurer la paix civile et la monarchie française n'a pas de sens en-dehors de cette volonté de concorde entre les citoyens d'un même pays.

Une famille de serviteurs du pays

Héritière de la longue lignée de nos rois, la famille de France a comme chef, depuis 1940, le comte de Paris. Après lui, son fils le comte de Clermont et son petit-fils le duc de Vendôme assurent la continuité dynastique, au service des Français.

« **A**u-delà de toute théorie, la monarchie est une famille vivante qui partage l'aventure de toute famille, connaît les mêmes fêtes et les mêmes deuils, mais publiquement - comme les autres hommes, mais devant eux. » écrivait le comte de Paris en 1983 dans sa *Lettre aux Français* (1). Pour que l'institution monarchique puisse pleinement jouer son rôle arbitral au-dessus des partis et des divisions, et représenter tout à la fois l'indépendance nationale, la stabilité des institutions et la continuité de l'Histoire, elle ne saurait se comprendre sans l'incarnation du projet capétien dans les princes issus d'une longue lignée de serviteurs du pays. Là est sa force et sa pérennité, inscrite dans le pacte toujours renouvelé des princes de France avec le peuple français.

Le comte de Paris, comme avant lui son père et les chefs de la Maison de France qui ont maintenu la flamme de l'espérance monarchique depuis la mort du comte de Chambord en 1883, a toujours souligné que sa légitimité historique devait également s'appuyer sur celle que confère le service rendu à la nation. Très tôt, le comte de Paris s'est lui-même placé - d'abord en exil, puis sur le sol de France - comme le premier serviteur de tous. Autant dire qu'en soixante ans de vie publique, le comte de

Paris a mené une action politique extraordinaire notamment en sortant l'idée de la monarchie du ghetto d'extrême-droite, renouant le dialogue avec les forces vives de la nation, inscrivant le projet capétien au cœur des institutions de la V^e République... (2).

A sa manière, son fils, l'ainé des princes de France, Henri, comte de Clermont, s'est engagé dans la voie de la concertation avec les Français, effectuant des voyages en province, apportant sa pierre - très humaine et éprise d'art - à l'édifice familial et cherchant lui aussi à s'inscrire dans la continuité dynastique par la publication de deux livres (3). Servir la France, défendre le bien commun, être un point d'ancrage à la fois traditionnel et résolument moderne, tels sont trois des préoccupations qui animent le comte de Paris et son dauphin, le comte de Clermont.

Tout laisse penser que l'avenir, incarné par le prince Jean de France, duc de Vendôme, s'inscrira autour de ce même axe. Pourtant, Jean d'Orléans, trente-et-un ans, n'aura pas la tâche facile. En troisième ligne derrière son grand-père et son père, il avait été un temps placé sous les projecteurs de l'actualité au moment du millénaire capétien en 1987, sur fonds de querelles familiales aujourd'hui heureusement apaisées. « J'étais trop jeune pour me lancer dans la

politique, trop jeune pour avoir une vie publique, pour comprendre les choses... » (4). Mûri par les épreuves et au terme d'un parcours universitaire sans faute qui l'a conduit du bac à la Sorbonne pour cinq années de philosophie, puis quatre de droit, et aux États-Unis où, après son service militaire, il s'est expatrié un an et demi pour décrocher un *Master in Business and Administration*. « Cela m'a permis de découvrir des horizons nouveaux, de prendre du recul et de gagner plus d'assurance » (5) confie-t-il aujourd'hui.

A trente ans, le prince Jean a franchi une nouvelle étape de sa vie qu'il envisage avec confiance et sérénité, tout en partageant les préoccupations de sa génération dans la recherche d'un équilibre entre une vie professionnelle accomplie, une vie personnelle heureuse et, dans son cas, enrichie d'une vie publique dont il mesure les devoirs.

« *Être prince de France me donne des obligations envers mon pays* » (5). Dès la rentrée, à l'occasion de la visite en France du pape Jean-Paul II pour le XV^e centenaire du baptême de Clovis, le prince Jean devrait être présent avec toute la Famille de France, nouvelle étape d'un retour dans l'actualité. « *A une entrée en scène spectaculaire, qui annonce un retrait tout aussi brutal, je préfère une évolution réfléchie. Ce qui*

m'importe, avant d'entreprendre une action politique, c'est de réaliser l'équilibre avec ma vie professionnelle et personnelle. (...) Je veux procéder par étapes. Dans un premier temps, je souhaite utiliser mon temps libre pour aller à la rencontre des Français, visiter les villes, les régions, les entreprises... » (5).

Des convictions fortes, un charme inné pour les développer et un dynamisme à toute épreuve, le prince Jean sait aisément convaincre du bien-fondé de la monarchie. « *Elle est toujours d'actualité en Europe ; en France, le roi pourrait incarner une permanence à côté des institutions démocratiques. Ce qui permettrait tout à la fois d'assurer une continuité dans la vie politique et de réaliser l'unité nationale autour d'une autorité morale indépendante des partis* » (5). Comme son grand-père et son père, « servir » est son maître-mot. Il aimerait jouer un rôle en faveur de la francophonie. « *Je serais heureux que la République y songe car nous pouvons, dans ce domaine particulier, servir la France et la francophonie* » (4). Et une confiance pleine d'espoir à l'horizon monarchique. « *Ma famille a connu des difficultés. Il faudra remonter la pente. J'ai confiance en ma génération* » (5).

Stéphane BERN

(1) Comte de Paris, « *Lettre aux Français* », Éd. Fayard, 1983, prix franco : 63 F.

(2) Sur la vie et l'action du comte de Paris voir le livre de Philippe Vimeux « *Le comte de Paris ou la passion du présent* », Éd. Royaliste, 1975, prix franco : 70 F.

(3) « *A mes fils* », Éd. Albin Michel, 1990, prix franco : 104 F et « *Adresse au futur chef de l'État* », Éd. Denoël, 1994, prix franco : 117 F.

(4) Entretien publié dans *Alliance Royale* (n° 39 et n° 40). Les deux numéros ensemble : franco 40 F.

(5) In « Jean de France, prince d'aujourd'hui », *Le Figaro*, 31 août 1995. Photocopie de l'article disponible pour 5 F franco.

Stéphane Bern est le président de l'association des Amis de la Maison de France qui publie la revue trimestrielle "Alliance royale".

Adhésions et renseignements : A.A.M.F. B.P. 314 - 75365 Paris cedex 08

REPERES

● **PUBLICATIONS** - Outre le bimensuel *Royaliste*, la N.A.R. dispose de plusieurs autres publications. *Le Lys rouge*, trimestriel, qui a la triple vocation d'être un organe de débats pour le mouvement, de donner des informations sur les monarchies ou les mouvements royalistes étrangers et de publier tout ce qui concerne l'histoire du royalisme. *Cité*, revue trimestrielle de débat d'idées, très largement ouverte à des collaborateurs extérieurs qui ne partagent pas nos convictions royalistes mais dont la pensée est enrichissante pour notre analyse de la société. Les adhérents du mouvement reçoivent en plus une publication interne mensuelle qui leur est spécialement destinée.

● **ORGANISATION** - Le mouvement est dirigé par un Comité directeur de 12 membres assisté par un Conseil national élu par l'ensemble des adhérents. Sur le plan local il est représenté par des délégués départementaux ou régionaux. Les orientations du mouvement ainsi que les prises de position sur les grands problèmes de l'heure sont décidées par le congrès annuel des adhérents. L'ensemble des textes adoptés par les différents congrès a été rassemblé dans deux petits fascicules intitulés « *La NAR en textes* » (prix franco : 24 F).

● **BROCHURES** - Nous avons édité des petits dossiers regroupant par thèmes des articles parus dans *Royaliste*. Indispensables pour ceux qui veulent mieux connaître nos positions. Déjà parus : « *Royalisme, royalistes et royauté* », « *Immigration et citoyenneté* », « *Éducation* », « *Écologie* », « *Corse* » et « *Islam et Maghreb* ». Chaque dossier au format 21x29,7 cm comporte une vingtaine de pages et est vendu au prix de 14 F franco.

● **PROPAGANDE** - Le présent numéro de *Royaliste* est spécialement conçu pour présenter et faire connaître notre mouvement à de nouveaux lecteurs. Nous comptons spécialement sur nos amis pour en assurer la diffusion autour d'eux et dans ce but nous avons prévu un tarif dégressif particulièrement avantageux (5 ex. 40 F - 10 ex. 60 F).

● **LIBRAIRIE** - Un service de librairie par correspondance est offert à nos amis et sympathisants qui peut leur fournir tous les livres disponibles de n'importe quel éditeur. Venez nous rendre visite : en stock des milliers de livres, non seulement sur le royalisme mais aussi sur tous les sujets d'actualité. Nous vendons également de nombreux articles fleurdelisés (épinglettes, médailles, tasses, etc) et des photos de la Famille de France. Envoi de notre catalogue sur simple demande.

Dévoilement

La face cachée de la N.A.R....

Pour quelqu'un qui découvre pour la première fois notre journal, l'existence et l'action de la NAR sont une source d'interrogations. Il n'est pas toujours facile sur le moment d'en trouver les réponses. D'où ce petit condensé des questions qui nous sont le plus fréquemment posées.

◆ **La NAR, c'est le mouvement des royalistes de gauche ?**

Nous récusons cette étiquette « de gauche » même si elle est bien commode pour se différencier de gens d'extrême-droite qui se disent royalistes. Mais nos choix ne se font jamais en fonction d'étiquettes mais selon des critères comme l'intérêt national, le respect de la liberté, le souci de la justice. C'est ce qui explique des positions qui peuvent sembler contradictoires comme notre soutien à François Mitterrand simultanément avec nos critiques sévères du Parti socialiste et de son action gouvernementale. Aujourd'hui nous récusons le gouvernement Juppé tout en n'hésitant pas à marquer notre accord avec les décisions prises par Jacques Chirac en ce qui concerne la défense nationale.

◆ **Alors, la NAR club de pensée ou parti politique ?**

Ni l'un, ni l'autre et les deux à la fois ! Nous ne sommes pas un parti politique en ce sens que nous ne cherchons pas le pouvoir pour nous-mêmes et que, si notre but était atteint et la monarchie rétablie, nous dissoudrions la NAR. Nous ne sommes pas non plus un simple club de pensée car, pour nous l'action et la réflexion sont intimement liées. Nous sommes donc un mouvement politique avec des adhérents, des militants, des délégués régionaux et nous menons, dans la limite de nos

moyens matériels limités, une action politique guidée par le travail de réflexion que nous poursuivons d'une manière constante.

◆ **Quels sont vos maîtres à penser ?**

Nous n'en avons pas au sens étroit du terme, car nous nous méfions beaucoup des doctrines toutes faites et des systèmes figés. Ceci dit, sans parler bien sûr de l'apport capital qu'a représenté pour nous la pensée du comte de Paris, il est certain que des gens comme - pour ne citer que des disparus - Georges Bernanos ou Maurice Clavel ont beaucoup influencé l'évolution de notre réflexion. Mais d'une manière courante nous essayons de faire notre miel de toutes les pensées et réflexions qui comptent dans le monde intellectuel contemporain. La liste de nos invités à nos réunions hebdomadaires des « Mercredis de la NAR » est là pour en témoigner.

◆ **Le comte de Paris ? C'est le chef de la NAR ?**

Non pas du tout, nous ne sommes pas le mouvement du comte de Paris. L'action que nous menons ne l'engage pas, pas plus que nous ne sommes liés par les prises de position qu'il peut prendre. Et si, la plupart du temps, nous sommes en accord avec lui il nous arrive cependant parfois de ne pas partager la même analyse d'une situation, ce fut par exemple le cas lors du référen-

dum sur le traité de Maastricht. Cette indépendance réciproque peut paraître curieuse mais dans le fond elle est normale : le comte de Paris se présente comme un recours pour l'ensemble des Français, il ne saurait être lié avec une partie d'entre-eux, fussent-ils royalistes !

◆ **Votre engagement politique ne risque-t-il pas de nuire finalement à la cause royaliste ?**

La « cause » royaliste n'existe pas en tant que telle ! Nous sommes avant tout des citoyens actifs, engagés, soucieux du devenir de la Cité, pour lesquels la monarchie n'est qu'un moyen. La monarchie coupée de cette finalité n'aurait aucun sens. C'est parce que la tradition capétienne a été constamment au service de la Cité que nous nous en réclamons et que nous sommes royalistes.

◆ **Aux présidentielles vous avez été tentés par le vote en faveur de Jacques Chirac ?**

C'est vrai nous avons hésité... D'une part Lionel Jospin ayant fait du quinquennat un de ses chevaux de bataille, cela nous interdisait de voter pour lui. D'autre part les propos tenus par Chirac pendant la campagne du premier tour nous avaient semblé sortir du discours convenu et en rupture avec la « pensée unique ». Mais nous avions publiquement mis une condition à un soutien éventuel : nous voulions que Jacques Chirac s'engage à abroger les lois xénophobes mises en place par Charles Pasqua. Cette condition n'étant pas remplie, la seule solution qui nous restait était de préconiser le vote blanc, ce que nous avons fait.

Chronologie

Quelques repères

On ne peut résumer 25 ans de l'histoire d'un mouvement politique comme la Nouvelle Action Royaliste en quelques dates. Mais celles-ci sont néanmoins utiles comme points de repères.

- ◆ Avril 1971 - Fondation du mouvement sous le nom de Nouvelle Action Française.
- ◆ 1971/1972 - Mène une vigoureuse campagne contre le groupe Nouvelle Ecole (nouvelle droite).
- ◆ Mai 1974 - Présente Bertrand Renouvin aux élections présidentielles.
- ◆ Mars 1977 - Présente 13 listes aux élections municipales à Paris ainsi qu'une liste à Nice.
- ◆ Mars 1978 - Présente huit candidats aux élections législatives.
- ◆ Octobre 1978 - Change son nom pour devenir Nouvelle Action Royaliste.
- ◆ 1981 - Appelle à voter François Mitterrand pour les élections présidentielles.
- ◆ 1982 - Fonde les Clubs Nouvelle Citoyenneté ouverts à des personnalités politiques d'origine diverses.
- ◆ Mars 1983 - S'associe au Mouvement des démocrates (Jobertistes) pour présenter des listes « Paris pour tous » aux élections municipales à Paris.

◆ Mars 1986 - Présente une liste aux élections législatives dans le Maine et Loire.

◆ Juin 1986 - S'associe à l'appel de la Ligue des droits de l'homme contre le projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

◆ Octobre 1986 - Adhère au collectif contre la réforme du code de la nationalité.

◆ 1988 - Appelle à voter pour François Mitterrand pour les élections présidentielles.

◆ Novembre 1988 - Appelle à voter Oui au référendum sur la Nouvelle Calédonie.

◆ Novembre 1989 - Adhère au collectif « 89 pour l'égalité » qui préconise l'octroi du droit de vote aux émigrés pour les élections locales.

◆ Avril/décembre 1991 - A l'instigation du président de la République, la NAR accepte d'adhérer à France-Union (regroupement de la majorité présidentielle dirigé par Jean-Pierre Soisson). Elle en part quelques mois plus tard devant les carences de cette organisation.

◆ Septembre 1992 - Appelle à voter Oui au référendum sur Maastricht.

◆ Mars 1993 - Elections législatives - Préconise un vote négatif : contre l'Entente des écologistes et contre le Front National. Présente une candidature « symbolique » en Vendée dans la circonscription de Philippe de Villiers.

◆ Mai 1995 - Ne pouvant voter ni pour Jacques Chirac (à cause de son refus de remettre en cause les lois xénophobes), ni pour Lionel Jospin partisan du quinquennat, la NAR appelle au vote blanc lors des présidentielles.

Au nouveau lecteur

Vous avez découvert peut-être ce journal un peu par hasard. Vous êtes surpris, intrigué. Vous souhaiteriez en savoir plus, mais sans aucun engagement de votre part. Pour cela nous vous proposons trois formules différentes, la première d'entre-elles est entièrement gratuite ! Nous pouvons difficilement faire mieux...

GRATUITE !

Formule 1

Nous vous offrons :
 ✕ un abonnement de trois mois à *Royaliste*,
 ✕ une brochure « *Des royalistes aujourd'hui : qui sont-ils ?* »,
 ✕ une documentation complète sur la N.A.R. ses activités, ses publications.
 Le tout qui représente une valeur de 109 F, vous est offert gratuitement.

100 F

Formule 2

En plus de tout ce qui est offert dans la formule 1, nous ajoutons :
 ✕ un livre présentant la vie et les idées du comte de Paris : « *Le comte de Paris ou la passion du présent* »,
 ✕ un livre de Bertrand Renouvin : « *La république au roi dormant* », synthèse sur l'histoire du royalisme, sa place dans la société d'aujourd'hui, ses perspectives d'avenir.
 Le tout qui représente une valeur de 254 F pour 100 F seulement.

Formule 3

170F

En plus de tout ce qui est offert dans la formule 1 et la formule 2, nous ajoutons encore :

- ✕ une plaquette : « *Monarchie et démocratie* »,
- ✕ une plaquette : « *Royaliste et citoyen* »,
- ✕ un autre livre : « *L'amour discret de la patrie* » où, loin des discours politiques, l'on découvre un autre regard sur l'actualité.

Le tout qui représente une valeur de 421 F vous est proposé pour 170 F seulement.

**BULLETIN à retourner à *Royaliste*,
17, rue des Petits-Champs, 75001 Paris**

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal/Ville :

Date naissance :

☐ souscrit à la formule 1 GRATUIT

☐ souscrit à la formule 2 100 F

☐ souscrit à la formule 3 170 F

Se rassembler !

Nous appelons au rassemblement de celles et ceux qui ne se résignent pas à l'ordre injuste des choses, qui veulent résister aux logiques de destruction de la société, et se libérer du système de contraintes insidieuses ou déclarées auxquelles on veut les soumettre.

Pour nous autres royalistes, pour tant d'autres citoyens, cela signifie précisément :

L'opposition au néo-libéralisme, copie dérisoire d'une théorie économique classique datée et fallacieuse, dont l'échec technique est aujourd'hui patent : la libre concurrence est une guerre qui engendre partout la destruction, la pauvreté et la misère, et qui frappe de plus en plus durement notre pays : croissance nulle, chômage en hausse, pouvoir d'achat en baisse.

L'opposition au discours sur la mondialisation, fausse nouveauté vieille de plus d'un siècle, qui repose sur la fiction du « marché » et qui masque des volontés de puissances très réelles : celle des impérialismes, celle des spéculateurs internationaux, celle des classes dirigeantes de l'ouest européen.

L'opposition à la déréglementation et aux privatisations qui détruiront les structures économiques en les soumettant à des critères financiers, en dévaluant le souci du long terme, dans le souverain mépris à l'égard des relations humaines et des droits de celles et ceux qui travaillent.

L'opposition au démembrement des nations sans lesquelles l'Europe n'est ni pensable ni possible, hors desquelles les citoyens et les groupes les plus faibles seraient complètement livrés à la domination impérialiste et soumis à l'exploitation des patrons et de la bureaucratie « managériale ».

Cette critique radicale de l'idéologie dominante et des pratiques qui en découlent nous conduit à récuser les équipes gouvernementales qui se sont succédé depuis 1993. Disposant de pouvoirs exceptionnellement étendus, ces équipes ont oublié que **le propre de la puissance est de protéger** les citoyens - à commencer par les plus faibles et les plus démunis.

Ces équipes et la majorité parlementaire qui les soutient ont ruiné notre tradition de l'asile, porté gravement atteinte au principe multiséculaire du droit du sol, et adopté une législation xénophobe aggravée par des discriminations ethniques.



Ces équipes et cette majorité combinent de manière insupportable le conservatisme et le néo-libéralisme : gestion conservatrice des intérêts de la classe dirigeante, qui se traduit par la défense minutieuse des bénéficiaires de la rente du capital financier et par des subventions massives et inutiles au patronat ; utilisation des préceptes néo-libéraux pour déstabiliser notre système de protection sociale, pour liquider le secteur nationalisé (propriété de l'ensemble des Français), pour détruire progressivement les services publics. Tout ceci accompagné par les discours moralisateurs et sacrificiels de ceux qui gouvernent dans l'arrogance, par

le mensonge et dans la corruption.

Cette situation intolérable justifie la révolte populaire, qui peut trouver son aboutissement dans une nouvelle affirmation du souci politique (la justice et la liberté), dans le renforcement de l'État de droit, et dans une complète révolution économique et sociale.

Nous autres royalistes, comme tant d'autres citoyens, nous voulons :

- **défendre la nation française**, définie comme collectivité historique organisée selon le droit, contre les fantasmes ethniques, les régressions localistes et les logiques d'éclatement qu'encouragent certains potentats régionaux ; faire valoir que la nation française est la seule collectivité politique qui puisse garantir notre liberté et assurer l'égalité entre les citoyens.

- **rétablir l'État** dans sa visée essentielle (le bien commun) et dans ses fonctions éminentes : la mise en oeuvre du droit, le service de la collectivité, la protection de tous et de chacun.

- **transformer l'économie et la société** dans le cadre de la planification indicative, par la nationalisation des secteurs-clés (à commencer par le crédit), par le contrôle des mouvements de capitaux, par une redistribution du revenu national qui avantagera les salariés au détriment des spéculateurs et des rentiers, par une politique de relance sous forme d'augmentations de salaires qui permettront le retour progressif au plein emploi.

Le principe d'une société d'hommes libres n'est pas la concurrence, mais la justice. Nous appelons au rassemblement des républicains, autrement dit des politiques : de celles et ceux qui exigent la justice en vue de la liberté.

Bertrand RENOUVIN